CONCOURS D'ACCES
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON

SESSION 2025

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Madame Emmanuelle BENSIMON-WEILER
Inspectrice générale des affaires culturelles

Les trois concours d'accès à l'IRA de Lyon de la session 2025 se sont déroulés entre le 3 avril, date de l'épreuve écrite, et le vendredi 13 juin 2025, date de la fin des épreuves orales et de la délibération du jury.

Les candidats des trois concours ont été soumis à une épreuve écrite, le cas pratique. Les candidats admissibles ont ensuite passé l'épreuve d'entretien avec le jury.

1. Données statistiques

Pour cette session, 91 places étaient offertes au concours externe, 53 au concours interne et 16 au troisième concours. A l'issue des épreuves d'admission, tous les postes ont été pourvus pour les concours externe et interne. Par ailleurs, 9 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire pour le concours externe et 3 pour le concours interne.

Cependant, 5 postes n'ont pas été pourvus pour le 3ème concours, soit 155 postes pourvus sur les 160 offerts.

1.1. Participation

Les candidats ont été plus nombreux à s'inscrire à la session 2025. En effet, 2042 candidats ont été admis à concourir contre 1496 pour la session 2024.

Cet accroissement s'est vérifié sur le taux de participation à l'épreuve écrite qui a progressé de 11 % par rapport à la précédente session.

Le concours externe est celui qui a attiré le plus de candidats (1352 candidats, soit 66 % du nombre total de candidats, dont 678 étaient présents à l'épreuve écrite, soit 50 % des inscrits).

Le concours interne a compté 574 candidats inscrits (soit 28 % du nombre total des candidats, dont 371 étaient présents à l'épreuve écrite, soit 65 % des inscrits).

En revanche, le troisième concours a attiré 116 candidats (soit 6 % du total des candidats, dont 54 se sont présentés à l'épreuve écrite, soit 47 % des inscrits). Cependant la participation reste stable par rapports aux précédentes sessions.

1.2. Résultats et sélectivité pour les trois concours

	EXTERNE	INTERNE	3e CONCOURS
Nombre de postes offerts	91	53	16
Nombre de candidats admis à concourir	971	574	116
CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES			
Présents aux écrits	678	371	54
Ratio présents/admis à concourir Lyon	50.15 %	64.63 %	46.55 %
Ratio présents/admis à concourir 5 IRA	56.75 %	66.56 %	57.85 %
RESULTATS D'ADMISSIBILITE			
Nombre de candidats admissibles	195	124	22
Admissibles/présents	29 %	35 %	41 %
Barre d'admissibilité*	10	10.08	8.50
RESULTATS D'ADMISSION SUR LISTE PRINCIPALE			
Nombre de candidats admis	91	53	11
Barre d'admission LP*	10.82	12.19	10.83
RESULTATS D'ADMISSION SUR LISTE COMPLEMENTAIRE			
Nombre admis sur liste complémentaire	9	3	0
SELECTIVITE			
Nombre de candidats pour 1 poste IRA de Lyon	7.5	**7**	4.9
Nombre de candidats pour 1 poste pour les 5 IRA	**7.2**	**7.5**	**5.4**

*Moyenne du dernier candidat admissible, ou admis sur liste principale (LP)

Épreuves écrites	Externe	Interne	Troisième concours
Cas pratique Meilleure note Note la + basse	**18.94** **0**	**17.64** **0.86**	**16.50** **0.50**

1.3. Taux de féminisation

Le taux de féminisation dépasse 68 % en termes d'inscrits et demeure donc à un niveau élevé, notamment pour le concours interne, avec un taux à 72.65 %.

En termes d'admis (liste principale et liste complémentaire), il comporte des différences en fonction des concours : les femmes représentent 56 % des admissions au concours externe, 78.6 % au concours interne, et 81.8 % pour le troisième concours.

2 – Observations du jury

2.1. Sur l'épreuve écrite

L'épreuve d'admissibilité est régie par les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019[1] modifié

2.1.1 L'épreuve de cas pratique

« Art. 2 – L'épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'État. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat.

Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétro-planning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel.

Cette épreuve, d'une durée de quatre heures, est affectée d'un coefficient 5.

L'épreuve de cas pratique de cette session portait sur la mise en œuvre de la circulaire du Premier Ministre du 28 octobre 2024 relative à la simplification de l'action publique et accompagnement des projets locaux.

Vous êtes chargée de mission à la direction de la coordination des politiques publiques de la préfecture de département de X. La secrétaire générale vous sollicite dans le contexte de la mise en œuvre de la circulaire du Premier Ministre du 28 octobre 2024 relative à la simplification de l'action publique et accompagnement des projets locaux.

Pour cela, la secrétaire générale souhaite disposer des éléments relatifs au pouvoir de dérogation du préfet. Vous devez ainsi rédiger une note dans laquelle, après avoir défini le pouvoir de dérogation, vous présenterez ses évolutions et des éléments de bilan sur sa mise en œuvre au niveau national, et vous mettrez en évidence les limites du pouvoir de dérogation.

Par ailleurs, la secrétaire générale souhaite avoir des premières propositions opérationnelles de mise en œuvre de la circulaire du 28 octobre 2024, notamment dans le contexte des enjeux de transition écologique.

---

[1] Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

Vous joindrez à votre note deux annexes techniques qui ont vocation à répondre directement et de manière opérationnelle aux actions à conduire dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 28 octobre 2024. Vous choisirez obligatoirement deux annexes parmi la liste ci-dessous :

- *Courrier aux élus locaux : Vous proposerez un projet de courrier que le préfet pourra adresser aux élus locaux afin de proposer une méthode pour procéder à l'identification des projets structurants tels qu'indiqués dans la circulaire du 28 octobre 2024 ;*

- *Déroulé d'une réunion avec les élus locaux : Vous proposerez un déroulé et un ordre du jour pour une réunion que le préfet animera, en présence des élus locaux du département, pour présenter la circulaire du 28 octobre 2024 et la méthode pour l'identification des projets structurants. Vous proposerez notamment des interventions des services centraux et déconcentrés qui vous semblent pertinents ;*

- *Fiche pratique/vademecum sur le pouvoir de dérogation : Vous proposerez une fiche synthétique, à destination de tous les services de l'Etat du département et les collectivités, qui permet de manière simple et claire de comprendre ce qu'est le pouvoir de dérogation du préfet, ce qui en relève et ce qui n'en relève pas. Des exemples concrets devront y figurer.*

Observations sur la forme

Le jury rappelle que la maîtrise de la langue française – orthographe, grammaire, syntaxe et ponctuation – constitue un critère essentiel d'appréciation. Trop de copies présentent encore des fautes récurrentes, une absence d'accents, voire une écriture peu lisible, ce qui nuit à la compréhension du propos.

La présentation doit être soignée et lisible. Le recours à des phrases simples, une ponctuation claire et une structuration visible en parties et sous-parties sont des atouts indispensables pour garantir la lisibilité de la note.

Le jury insiste aussi sur l'importance d'une relecture attentive en fin d'épreuve, afin de corriger les fautes et de vérifier la cohérence générale de la copie.

Appréciation générale des copies

Les meilleures copies ont respecté le formalisme attendu d'une **note administrative à visée opérationnelle** et ont montré une bonne compréhension de la commande. Elles se sont distinguées par :

- une structuration claire et rigoureuse,
- une capacité de synthèse et d'analyse,
- des propositions concrètes, adaptées au rôle d'un cadre de l'État,
- des annexes exploitables et soignées.

En revanche, de nombreuses insuffisances ont été relevées :

- une mauvaise interprétation de la commande, avec des erreurs de destinataire ou de positionnement ;
- une tendance à paraphraser les documents sans réelle prise de recul ni analyse ;
- des introductions négligées ou trop longues, traduisant une difficulté à contextualiser et problématiser le sujet ;
- un manque de propositions opérationnelles, certains candidats se limitant à décrire les mesures sans valeur ajoutée ;
- des annexes bâclées, inachevées ou inadaptées au destinataire, ce qui dénote une mauvaise gestion du temps.

Le jury recommande aux candidats :

- de consacrer un temps initial à l'analyse de la commande (public visé, objectifs, contraintes),
- de distinguer clairement la partie analytique (définition, bilan, limites) et la partie prescriptive (propositions, mesures concrètes),
- d'apporter des annexes soignées, précises et directement utilisables,
- de garder à l'esprit que l'exercice diffère d'une dissertation ou d'une simple note de synthèse : il s'agit d'une note administrative formulant des solutions pratiques.

Enfin, le jury rappelle que toute rupture de l'anonymat (signature, mention du nom du candidat) entraîne l'élimination.

2.1. **Sur l'épreuve orale**

D'une durée de 30 minutes au total, l'épreuve prévoit 5 minutes d'exposé préliminaire du candidat et 25 minutes d'entretien avec le jury.

Cette épreuve est essentielle dans le processus de recrutement. Elle permet au jury d'évaluer l'aptitude du candidat à s'intégrer dans un environnement professionnel donné, à exercer des missions variées, au sein d'un corps interministériel, au cours d'une carrière qui impliquera une forte capacité d'adaptation.

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes se sont distingués par :

- une présentation structurée, dynamique et vivante, respectant le temps imparti ;
- un projet professionnel clair, crédible, documenté, et nourri par une véritable réflexion ;
- une bonne articulation entre parcours personnel/professionnel et compétences mises en avant ;
- une curiosité intellectuelle et une bonne maîtrise du fonctionnement de l'administration et des grandes politiques publiques ;
- une posture adaptée de cadre, notamment lors des mises en situation.

Ces prestations ont démontré une capacité de décision, de proposition et de communication, ainsi qu'une motivation à exercer des fonctions d'encadrement dans des contextes variés.

En revanche, plusieurs insuffisances ont été relevées :

- des projets professionnels trop imprécis ou trop généraux, parfois réduits à une validation d'acquis sans réelle projection dans une carrière diversifiée ;
- des connaissances générales insuffisantes : confusion entre services déconcentrés et décentralisés, méconnaissance des règles fondamentales de la fonction publique, de la hiérarchie des normes, des grandes politiques publiques ou des réformes récentes ;
- un déficit de culture administrative et une préparation insuffisante de l'oral, certains candidats récitant leur présentation sans spontanéité ni prise de hauteur ;
- des postures inadaptées : langage trop familier, attitude trop décontractée ou manque de concentration ;
- dans les mises en situation, une tendance à éviter la décision en se retranchant derrière un supérieur hiérarchique ou un service RH, au lieu d'adopter une posture managériale attendue d'un attaché.

Le jury recommande aux candidats :

- de travailler leur culture administrative et de s'informer sur l'organisation des administrations, les fonctions accessibles à l'issue de l'IRA, ainsi que sur l'actualité des politiques publiques ;
- de préparer leur exposé préliminaire de manière chronométrée, mais sans le réciter, afin de garder un ton vivant et convaincant ;
- de présenter un projet professionnel précis, ancré dans la réalité des postes offerts, et nourri d'échanges avec des attachés en poste ;
- de développer leur capacité de décision et leur positionnement managérial lors des mises en situation, en expliquant leur raisonnement et en tenant compte du service rendu ;
- d'adopter une posture professionnelle tout au long de l'entretien (langage, attitude, tenue).

Enfin, le jury souligne que l'épreuve orale ne vise pas uniquement à évaluer des connaissances, mais aussi la **motivation pour le service public, la curiosité intellectuelle et la posture de futur cadre**.

Concernant plus particulièrement les candidats du 3e concours, ils ont présenté des parcours variés, souvent riches, issus du secteur public ou privé. Les meilleurs d'entre eux ont su mettre en valeur leurs expériences, en soulignant les compétences transférables vers les fonctions d'attaché, et en adoptant une posture de cadre.

Toutefois, le jury a constaté de fortes disparités : certains candidats étaient bien préparés, maîtrisant les fondamentaux de la fonction publique et les attendus du concours, tandis que d'autres se sont présentés sans réelle préparation, avec un déficit de culture administrative et une difficulté à se projeter dans les responsabilités attendues.

Le jury recommande aux candidats de mieux se préparer à l'épreuve, qui ne doit pas être abordée comme un entretien de recrutement classique mais comme un exercice évaluant la culture administrative, l'intérêt pour le service public et la capacité à se positionner en futur cadre de l'État.

*

La session 2025 du concours d'accès à l'IRA de Lyon a confirmé l'attractivité de ce recrutement, marquée par une augmentation notable du nombre de candidats. La sélectivité demeure élevée, traduisant la volonté du jury de retenir les profils les plus aptes à exercer des fonctions d'encadrement dans la fonction publique de l'État.

Les épreuves ont permis d'identifier des candidats motivés et compétents, capables d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'administration. Elles ont également mis en évidence plusieurs axes de progression : maîtrise de l'expression écrite, culture administrative, préparation méthodologique des épreuves et capacité à se projeter dans des fonctions de cadre.

Le jury encourage les futurs candidats à se préparer pleinement à la spécificité des épreuves de l'IRA, qui visent à évaluer l'aptitude à analyser, décider et proposer dans un cadre interministériel.

Emmanuelle BENSIMON-WEILER

Présidente du jury